



www.homemarseille.com

CONDITIONS GENERALES

ANNEXES AU CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Le prix

Les prix communiqués en EUROS inclus nos frais d'agence et peuvent changer sans préavis, sauf à partir du moment où les arrhes ont été versées dans les 15 jours suivants la date d'envoi du bon de réservation.

Taxe de séjour

A rajouter au prix de la location = 1 € / personne / jour.

Exceptés les enfants de moins de 13 ans, les fonctionnaires et agents de l'état appelés temporairement dans la ville pour l'exercice de leur fonction. Sont exonérées aussi les personnes domiciliées dans la commune, assujetties à la taxe d'habitation.

Charges non comprises dans la location

Electricité, gaz, eau

Dans la mesure où, HomeMarseille peut effectuer facilement le relevé des différents compteurs (eau, edf et gaz), les consommations sont à la charge des locataires quelque soit la durée du séjour selon le tarif ci-dessous:

Electricité = 0,10 € TTC / kwh

Gaz = consommation en m3 x coeff de 11,53 = conso en kwh x 0,05 € TTC

Eau = 3 € TTC / m3

A payer au départ à l'ordre du propriétaire.

Nettoyage de départ

Il est non négociable et obligatoire.

Prestation de nettoyage journalier en option (cf.services).



www.homemarseille.com

Draps et serviettes

Si vous souhaitez l'option draps et serviettes (lits faits) :

Lit double=draps et 2*2 serviettes 25 € / séjour

Lit simple = draps et 2 serviettes 20 € / séjour

Peuvent être changés à votre demande à ce même tarif.

Charges comprises dans la location

TV – internet

Home Marseille ne pourra être tenue responsable d'un dysfonctionnement de ces prestataires de services.

Durée du séjour

De manière générale **la durée minimum est de 7 nuits**. Un **séjour inférieur est possible** pour une réservation de dernière minute ou plus longtemps à l'avance si votre arrivée / départ enchaîne ou précède, de peu, un séjour.

Dans le cadre de la location saisonnière, vos séjours ne pourront être supérieurs à 3 mois et vous ne pourrez pas en faire votre résidence principale, sauf exception sur certaines locations (se renseigner pour les connaître) mais le contrat sera celui qui d'une location meublée traditionnelle.

Procédure de réservation

1) Nos calendriers des disponibilités sont tenus à jour cependant il est préférable de nous faire une demande de tarification et de disponibilité par email, ou à partir de la fiche locative via **Réserver** ou par téléphone. Seules les options n'apparaissent pas sur les plannings.

2) Pour confirmer, nous aurons besoin d'informations personnelles (nom, prénom, adresse postale...). A réception de ces informations, nous vous faisons parvenir un bon de réservation.

25% d'acompte devront être versés avant la date indiquée sur votre contrat. Solde et caution sont en général à payer à la remise des clefs sauf indication contraire sur votre contrat. Si vous envoyez votre acompte par chèque, nous vous invitons à le faire en courrier suivi ou recommandé.



www.homemarseille.com

3) Votre premier paiement devient des arrhes à partir du moment où nous vous envoyons un email, avec l'adresse exacte de la location qui n'est communiquée qu'à ce moment là. En cas d'annulation de la part du locataire, les arrhes seront définitivement acquises, excepté en cas de souscription d'une assurance annulation que ne propose pas encore Home Marseille.

Arrivée

Du Lundi au Samedi entre 15h00 et 19H00.

HomeMarseille se déplace pour vous accueillir dans chacune des locations.

Prendre rendez au plus tard la veille de votre arrivée.

Dans le cas où la location serait prête à vous accueillir (en général quand il n y a pas eu de départ le jour de votre arrivée), nous pouvons accepter une arrivée avant 15h sans majoration de prix.

Par contre, pour une arrivée tardive au-delà de 19H00 ou le dimanche un supplément de 30€ sera facturé.

Départ

Les départs se font 7 j / 7j avant 10h00.

Merci de respecter l'heure car l'organisation du nettoyage est effectué selon cet horaire.

La plupart du temps, vous laisserez les clefs dans la location en fermant la porte derrière vous ou dans la boîte aux lettres. Respecter la note de départ, laisser dans chacune des locations (vaisselle faite et rangée, four traditionnel et micro-ondes nettoyés, poubelle sortie...).

Si vous souhaitez récupérer votre caution le jour de votre départ (excepté le dimanche, ou avant 9h00 en semaine), nous laisser 4 heures pour établir l'état des lieux de sortie.

Dépôt de garantie / Caution

La caution dont le montant figure au contrat ou sur la fiche détaillée de la location doit être remise au plus tard lors de votre arrivée. L'entrée dans les lieux est conditionnée à son règlement. Si aucune dégradation n'est constatée lors de votre sortie et si vous vous êtes acquittés des charges restant dus (consommation téléphonique, supplément prestation de ménage, utilisation de plus de lits que prévus...), la caution vous sera restituée (dans un délai maximum de 15 jours), déduction faite si nécessaire des réparations locatives ou du règlement des charges et des frais de dossier de 25€ ouverts pour tout litige.

Un détail des réparations effectuées et des charges prélevées sera envoyé en recommandé avec accusé de réception au locataire.



www.homemarseille.com

Si vous souhaitez récupérer votre caution le jour du départ (excepté le dimanche), nous laisser 3 heures pour faire l'état des lieux de sortie.

Modalité de paiement de la caution :

Par chèque non encaissé : renvoyée à l'adresse du chèque.

Par virement : renvoyée sur votre compte moins les frais de notre banque.

En espèces, elle est renvoyée par mandat cash à l'adresse du contrat moins les frais de mandat.

Par CB : renvoyée moins les frais de retour CB.

Attitude et présentation

HomeMarseille attache beaucoup d'importance à adopter une attitude non discriminatoire, à ne pas refuser une location par rapport à un nom étranger, orientation sexuelle, opinion politique, appartenance à une race ou une religion...

Par respect vis-à-vis du voisinage, du propriétaire et d'**HomeMarseille**, nous attachons aussi, beaucoup d'importance au comportement des locataires dès leur arrivée (on se présente habillés correctement et propres) et pendant le séjour les locataires se comporteront en « bon père de famille ». **Par exemple :** on n'arrive pas torse nu ou sale.

HomeMarseille pourra refuser l'accès à une location si cette règle n'était pas respectée, sans aucun remboursement et le solde de la location restant dû. Si des plaintes du voisinage avaient lieu suite à des nuisances sonores ou tout autre comportement jugé négatif **HomeMarseille** sera en droit de vous faire quitter les lieux avant la fin du séjour.

Objets oubliés

Les frais de port pour retourner les objets oubliés sont au frais du locataire.

Les clefs

2 jeux de clefs sont fournis pour chacune des locations.

En cas de perte, nous préleverons sur la caution le montant facturé par l'artisan (grosse variation selon le type de clefs) + 50€ de frais.

Nous avons toujours un troisième trousseau et si malheureusement nous devons intervenir pour vous ouvrir, 90€ de frais de déplacement (majoration de 50€ si intervention entre 22H et 7h00) vous seront facturés.



www.homemarseille.com

Réclamations

Les éventuelles réclamations concernant le bien loué devront être formulées dans les 48 heures qui suivent l'entrée dans les lieux par téléphone puis par lettre recommandée, accompagnée de justificatifs, à adresser à **HomeMarseille – 197 Av. Pierre Mendès France – 13008 Marseille.**

Une fois ce délai de 48 heures passé, les réclamations ne pourront être prises en considération.

Il est important de noter que l'agence ne peut être tenue responsable des irrégularités pouvant intervenir dans les services d'eau, d'électricité, d'internet, de télévision ou de téléphone.

Animaux

Par mesure d'hygiène et de respect vis-à-vis des personnes allergiques, nos amis les animaux ne sont pas les bienvenus dans toutes nos locations.

N'hésitez à nous solliciter si vous souhaitez connaître les chenils de qualité les plus proches de votre location.

Si au départ, il y a des poils et autres marquants la venue d'animaux, une retenue sur caution (pour supplément ménage) pourra avoir lieu afin d'éliminer toutes traces de leurs passages.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée au nombre et nom des personnes indiquées au contrat durant toute la durée du séjour.

Si vous dépassez le nombre de personnes prévues dans le contrat de location, sans accord préalable de notre part, à votre arrivée ou pendant votre séjour, nous nous réservons le droit, selon le nombre réel d'occupants, de vous refuser l'accès à la location ou de vous demander une majoration du prix. L'apport de lits supplémentaires n'est pas autorisé. En cas d'abus, le propriétaire ou son mandataire pourra exiger la sortie immédiate des lieux et de demander une indemnisation pour préjudice subi. Il peut en aller de même cas de trouble du voisinage.

Piscine

Clause de décharge de responsabilité.

L'accès de la piscine et aux abords est exclusivement réservé aux résidents sous leur pleine et entière responsabilité. La baignade des enfants mineurs non accompagnés est strictement INTERDITE.

Les piscines sont équipées et répondent aux systèmes de sécurité en vigueur, la mise en place du système et du bon fonctionnement sont sous la responsabilité des résidents.



www.homemarseille.com

Les engagements de HomeMarseille

- 1) Nous assumons la responsabilité de la mise à disposition de la location et assurons qu'elle répond aux normes de construction, conformité, sécurité et santé nécessaires et obligatoires pour la mise en location saisonnière.
- 2) Nous assurons au locataire la jouissance paisible du lieu loué.
- 3) Nous assurons de délivrer les lieux en bon état d'usage et de réparation, ainsi que les équipements mentionnés au contrat en bon état de fonctionnement.
- 4) Sauf urgence manifeste, nous nous engageons à ne pas effectuer de travaux dans les lieux loués pendant la durée la location.
- 5) Nous nous engageons à rendre sa caution au locataire dans le délai susvisé si aucune dégradation n'a été constatée et si les charges précisées dans les conditions de location ont pu être acquittées sur place.

Etats des lieux

Un inventaire (ou état des lieux) précis est en accès libre dans le bien loué. En prendre connaissance dès votre arrivée. Il comprend aussi une note sur les choses à savoir sur la location pour passer un bon séjour, et les points à respecter à votre départ (vaisselle, poubelle sorties...).

A votre demande l'état des lieux pourra être fait ligne par ligne, ou dans la plupart des cas, vous avez 24H pour le contester par SMS, email.

Si aucune contestation, nous considérons que vous êtes en accord avec celui-ci et toute différence à votre départ pourra faire l'objet d'une demande d'indemnisation.

Tout objet perdu, cassé, détérioré ou abîmé devra être remplacé ou remboursé à sa valeur de remplacement par le locataire qui s'y oblige. Il est interdit de jeter dans les éviers, lavabos, baignoires, toilettes, et autres équipements sanitaires, des objets de nature à obstruer et des produits détergers pouvant détériorer les équipements ou canalisations. En cas de dégradation de ce fait, le locataire serait redevable des frais occasionnés pour la remise en état de ces installations.



www.homemarseille.com

Services supplémentaires

HomeMarseille est à votre disposition pour vous assister dans l'organisation de votre séjour (visites, location de bateaux, réservations de spectacles ou restaurants, sports...) et peut fournir des prestations telles que préparation de repas, garde d'enfants... Consulter la rubrique **services** sur www.HomeMarseille.com

Assurance

Le responsable de la location devra se présenter obligatoirement avec une copie de son assurance villégiature pour la location concernée ou en souscrire une chez notre partenaire ADAR qui comprend l'assurance annulation, interruption, dégradation involontaire...

<http://www.aduciel.fr/Particuliers/Vacances/adar-assurance-annulation-partenaires.aspx?&id=641884>

Fumeurs

Il est interdit de fumer à l'intérieur de toutes nos locations.

Si une odeur de tabac persiste à votre départ, **HomeMarseille** pourra prélever un supplément sur la caution pour temps passé et pressing nécessaire à l'élimination de toutes odeurs.

Enfants

Pour des enfants laissés sans surveillance, certaines de nos locations présentent des dangers (terrasse d'un immeuble, escalier, duplex ...). **HomeMarseille** vous les indiquera à votre arrivée.

Les enfants sont sur la surveillance, la responsabilité des parents et tuteurs légaux qui s'engagent à ne jamais poursuivre devant les tribunaux **HomeMarseille** et/ou le propriétaire en cas d'accident grave ou léger.

Chaise haute, lit bébé sont disponibles selon le prix indiqué à la rubrique *Services* sur www.HomeMarseille.com



www.homemarseille.com

Annulation par le locataire

Vous devez annuler par écrit : email ou lettre en recommandée à l'adresse du siège de **HomeMarseille**. La date de réception faisant foi. Vous perdrez votre acompte, nous vous conseillons donc de souscrire une assurance annulation, de votre côté, que ne propose pas encore **HomeMarseille**.

Si vous ne vous présentez pas à l'heure convenue, passer 12h le bien pourra être remis en location par **HomeMarseille** à un autre locataire.

Si vous quittez la location avant la fin de la période prévue, vous n'avez droit à aucun remboursement.

Pour les séjours de plus de 3 mois, des conditions de départ particulières.

Annulation – Modification par HomeMarseille

Si **HomeMarseille** se trouve dans l'obligation de modifier ou d'annuler la location spécifiée dans la confirmation de réservation nous vous informerons dès que possible et nous essayerons de vous proposer une alternative au plus proche de votre contrat de départ. En cas de sur classement, **HomeMarseille** ne demandera pas de supplément.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution de remplacement, nous vous rembourserons la totalité des sommes versées.

Régime juridique et durée du contrat

La location est régie par le droit français et est conclue à titre de résidence provisoire et de plaisance. Le bail cesse de plein droit à l'expiration du terme fixé sur le contrat de location. La location ne pourra être prolongée sans l'accord préalable et écrit de **HomeMarseille**. Les locaux ne pourront être utilisés à titre d'habitation principale ou même secondaire et le locataire ne pourra y pratiquer aucune activité commerciale, artisanale ou professionnelle.

En conséquence, les contrats de location seront régis par des dispositions du code civil ainsi que les conditions prévues au présent mandat.

Les présentes conditions générales s'appliquent à défaut de stipulation contraire, différente, ou supplémentaire dans les conditions particulières.

En cas de litige, les parties élisent domicile à l'adresse indiquée sur le contrat de location.

Obligations du locataire

De manière générale, le locataire doit :

Se comporter en bon père de famille et veiller au bon entretien des locaux. Les événements exceptionnels (mariage, réceptions...) restent soumis à l'accord préalable de **HomeMarseille**.



www.homemarseille.com

Rendre les locaux propres, le mobilier et l'équipement en bon état de fonctionnement.

Ne rien faire qui de son fait ou du fait de sa famille ou de ses relations puisse nuire à la tranquillité du voisinage.

Laisser exécuter, pendant la location dans les lieux loués, les travaux dont l'urgence manifeste ne permet pas leur report.

Informez immédiatement **HomeMarseille** de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.

Les locataires interdits

Pour leur sécurité, les mineurs et personnes sous tutelle, non accompagnés 24h / 24h ne sont pas acceptés.